

LES 7 RÈGLES DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

École Sainte-Marie • Herbignac



RÈGLE 1

Je marche deux par deux.
Je regarde devant moi et je reste avec mon groupe.



RÈGLE 2

J'écoute et je respecte les adultes.
J'applique les consignes.



RÈGLE 3

Je respecte les autres enfants.
Je parle gentiment et je demande de l'aide.



RÈGLE 4

Je déjeune dans le calme.
Je parle doucement et je reste bien installé.



RÈGLE 5

Chacun s'occupe de son plateau.
Je ne touche pas à la nourriture d'un camarade sans son accord.
Je ne joue pas avec la nourriture.



RÈGLE 6

Je prends soin des lieux et du matériel.



RÈGLE 7

Je suis responsable de mon comportement.
Je protège ma sécurité et celle des autres.

Ces règles s'appliquent au trajet, au repas et aux temps d'attente ou de récréation.
Elles nous aident à être en sécurité et à bien vivre ensemble.

MON LIVRET DE LA PAUSE MÉRIDIENNE

RÈGLE 1 JE RESPECTE LA SÉCURITÉ PENDANT LES DÉPLACEMENTS

Je reste avec mon groupe et à la place indiquée par les adultes. Je marche deux par deux et je regarde devant moi. Je marche calmement, sans courir, pousser ni dépasser. Je ne quitte jamais le groupe. J'applique immédiatement les consignes, en particulier aux traversées et à proximité de la circulation. Un comportement mettant directement en danger un enfant ou le groupe est un manquement grave.

RÈGLE 2 J'ÉCOUTE ET JE RESPECTE LES ADULTES

J'écoute les consignes et je les applique. Je m'adresse avec politesse à tous les adultes qui m'encadrent, sans insolence, provocation ni agressivité.

RÈGLE 3 JE RESPECTE LES AUTRES ENFANTS

Je parle correctement aux autres. Les insultes, moqueries, menaces, intimidations, bousculades et gestes violents ne sont pas acceptés. En cas de conflit, je demande l'aide d'un adulte.

RÈGLE 4 JE CONTRIBUE AU CALME PENDANT LE REPAS

Je parle sans crier et je reste correctement installé lorsque cela m'est demandé. Je respecte les consignes d'entrée, de déplacement, de service et de sortie pour que chacun puisse déjeuner dans de bonnes conditions.

RÈGLE 5 JE RESPECTE LA NOURRITURE

Chacun s'occupe de son plateau. Je ne touche pas à la nourriture de mon camarade sans son accord explicite. Je ne joue pas avec les aliments et j'évite le gaspillage. Je peux ne pas aimer un aliment : je suis invité à le découvrir et à le goûter, sans être forcé. Les besoins particuliers et les consignes du PAI sont respectés.

RÈGLE 6 JE RESPECTE LES LIEUX ET LE MATÉRIEL

Je prends soin des locaux, du mobilier, de la vaisselle et des espaces traversés ou utilisés. Toute dégradation volontaire est signalée à la famille.

RÈGLE 7 JE SUIS RESPONSABLE DE MON COMPORTEMENT

Mon comportement ne doit mettre personne en danger ni empêcher le groupe de fonctionner. Si je ne respecte pas une règle, l'adulte m'explique les faits, la règle concernée, le comportement attendu et la conséquence retenue.

MON TABLEAU DE SUIVI

Règle	Date	Date	Date	Date	Date	Signature et date
1 TRAJET EN SÉCURITÉ						
2 LES ADULTES						
3 LES CAMARADES						
4 REPAS AU CALME						
5 LA NOURRITURE						
6 LIEUX ET MATÉRIEL						
7 MON ATTITUDE						

LES CONSÉQUENCES ET NOTRE ENGAGEMENT

Les adultes tiennent compte de mon âge, de mes besoins et de la gravité des faits. Les dix cases servent au suivi : ce ne sont pas dix points ni dix avertissements à atteindre.

1 Le rappel à la règle

Pour un petit écart ponctuel, l'adulte me rappelle la règle et ce qui est attendu. Ce rappel oral n'est pas un avertissement écrit.

2 L'avertissement écrit

Si je recommence malgré les rappels ou si les faits sont plus importants, un avertissement écrit précise la date, les faits, la règle et ce que je dois améliorer. Mes parents le signent.

3 La rencontre et l'engagement

Si les incidents persistent, la direction échange avec moi et ma famille. Nous définissons un engagement pour m'aider à progresser.

4 La suspension temporaire proposée

Si les mesures précédentes ne suffisent pas, une suspension d'une à deux journées peut être envisagée, notamment à partir du troisième avertissement, sans automaticité. La cheffe d'établissement selon les faits reprochés décide de la suite à donner. La famille est informée et peut présenter ses observations. Elle organise alors la prise en charge de l'élève concerné pendant toute la pause méridienne.

En cas de fait grave

Quitter le groupe, mettre quelqu'un en danger, refuser délibérément et de façon répétée une consigne de sécurité, commettre une violence importante, menacer ou dégrader volontairement peut entraîner une réponse immédiate, sans attendre trois avertissements. La direction recueille les faits et mes observations, informe ma famille et détermine la suite adaptée.

Nous avons lu et compris les règles.

signatures		
Cheffe d'établissement	Elève	Parent 1
		
Président OGEC		Parent 2
		